

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue lundi le 31 octobre 2022 à 19h, au
124 rue Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseiller	Mmes	Josée Aubin Annabelle Aubin Lyne Vachon Sabrina Turgeon
	M.	Jeanot Goulet

EST ABSENT :

Conseiller	M.	Yan Lavoie
------------	----	------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale Greffière-trésorière	Isabelle Moisan
---	-----------------

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique
Aubin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 22-10-251

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
- 2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;**
 - 2.1. MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE;
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS;**
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Annabelle Aubin, appuyé par la conseillère
Josée Aubin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin,
soit adopté tel que présenté.

2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Ministre responsable de la région en Abitibi-Témiscamingue

2.1. *Résolution no 22-10-252*

CONSIDÉRANT que le principe de représentativité régionale au sein
du conseil des ministres est généralement reconnu
et que l'histoire a démontré que les gouvernements
qui se sont succédé ont respecté ce principe
lorsqu'ils étaient en mesure de le faire ;

- CONSIDÉRANT** que, le 3 octobre 2022, les candidat(e)s issu(e)s du groupe parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans les trois circonscriptions – Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda-Témiscamingue – de l’Abitibi-Témiscamingue par de fortes majorités ;
- CONSIDÉRANT** que ces personnes ont été élues par la population parce qu’elles sont bien ancrés dans leur milieu et qu’elles ont une connaissance fine des enjeux qui doivent cheminer à Québec ;
- CONSIDÉRANT** que le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil des ministres, exclu la totalité des représentants de l’Abitibi-Témiscamingue d’un conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et orientations de ce conseil ;
- CONSIDÉRANT** que le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue et de la région de l’Outaouais ;
- CONSIDÉRANT** que l’absence d’un(e) ministre régional(e) issu(e) de l’Abitibi-Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d’une autre région mettent à risque l’efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux ;
- CONSIDÉRANT** que la présence d’un(e) ministre régional(e) issu(e) de l’Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les politiques/programmes « mur-à-mur » dont la mise en œuvre affecte parfois le développement de la région ;
- CONSIDÉRANT** que les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l’Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d’une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences ;
- CONSIDÉRANT** que les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur le plan de la pénurie de main-d’œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la décentralisation du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d’un(e) représentant(e) de l’Abitibi-Témiscamingue ;
- CONSIDÉRANT** que l’élection d’un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des député(e)s du gouvernement ;
- CONSIDÉRANT** que cette décision d’exclure un(e) représentant(e) de l’Abitibi-Témiscamingue n’est pas respectueuse de la population de l’Abitibi-Témiscamingue et qu’elle génère un fort mécontentement de même qu’une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région ;

CONSIDÉRANT que cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques ;

CONSIDÉRANT que la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec;
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est;
Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest;
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 22-10-253

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 06 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Isabelle Moisan
Directrice générale
Greffière-trésorière